



# éduscol



Ressources pour le Français Langue  
de Scolarisation

---

## Synthèse des ateliers du séminaire CASNAV des 3 et 4 avril 2013

ATELIER PARCOURS INCLUSIF n°3

RESSOURCES FLS

Juillet 2013

## Accueil, positionnement et procédures d'affectation

---

### Les outils :

Un outil ancien « **Mieux connaître pour mieux scolariser** » est encore très utilisé, même s'il n'est plus édité ; il circule encore sous forme de photocopies.

Des CASNAV ont produit d'autres outils sur l'évaluation des savoirs et des compétences en mathématiques : **Aix Marseille** propose un document en 30 langues. **L'outil de Lille** est également très utilisé. Celui de **Paris** est diffusé de façon plus parcimonieuse. **Grenoble** a travaillé sur un outil « **sans parole** » avec pictogrammes.

**Ces outils ne constituent pas les seules réponses, ils doivent être mutualisés et mieux diffusés.**

### Les pratiques :

Les pratiques diffèrent d'une académie à l'autre, voire d'un département à l'autre au sein d'une même académie. Elles dépendent du nombre d'enfants accueillis, du mode et du niveau de pilotage du dossier, des ressources humaines dégagées, de l'intérêt porté au dossier au plus haut niveau, des moyens.

## Quel est le rôle respectif des CASNAV ? Des CIO ? Des DEL ou DIVEL dans les DSDEN ? Des enseignants UPE2A ? Quelles sont les pratiques dans les départements ?

---

Faire passer des tests est un geste professionnel. Comment sont formées les personnes qui interviennent ? Avec quels outils ? Quel accompagnement ?

Cette question renvoie aux besoins de formation des formateurs CASNAV et des COP.

### Cas pratiques

#### Académie de Versailles, département des Hauts de Seine : un processus en 2 temps

##### Première phase

- L'entretien

Les familles se rendent à la cellule d'accueil, au sein du CIO et renseignent une fiche administrative qui rassemble des informations sur le parcours de l'enfant. La fiche est envoyée au CASNAV.

- Les tests

Les jeunes sont ensuite convoqués, par groupes de 15 maximum, à un test de positionnement pédagogique avec des outils adaptés, dans la langue de l'élève. Les tests portent sur les mathématiques, le français, la langue vivante étrangère, en présence d'un formateur CASNAV ou d'un professeur UPE2A. La correction se fait conjointement.

- La préconisation

Soit l'élève maîtrise suffisamment le français et intègre une classe ordinaire, soit il est inscrit dans une UPE2A.

- L'information de la famille

On s'assure que l'orientation proposée convient à la famille, à laquelle on explique les démarches à suivre dès réception de l'avis d'affectation.

Toutes les informations transitent par le CASNAV qui joue le rôle d'interface entre les différents acteurs, notamment les principaux de collège et les familles. Le CASNAV peut ainsi gérer les flux, préconiser des affectations, pointer les présents par classe et procéder à un véritable recensement.

#### Deuxième phase :

- Le suivi

Les EANA présents par classe sont précisément dénombrés, la date de leur arrivée dans l'EPL est connue. Le CASNAV peut ainsi recenser les élèves absents, les avis d'affectation non parvenus aux familles, les retours d'enfants dans leur pays d'origine. Les mineurs isolés sont dirigés vers les associations.

- Le délai

Entre le moment où un élève est signalé et son arrivée en EPLE, *les délais sont aujourd'hui de 3 semaines maximum*. Autrefois ils étaient plus importants.

Les tests de positionnement ont lieu tous les 15 jours ce qui permet de gérer les arrivées. Deux cellules permanentes hebdomadaires sont mises en place en cas d'effectifs importants.

La communication entre le CASNAV et le CIO est permanente, les retours d'informations sur les affectations sont immédiats pour garantir le meilleur suivi possible.

Les formateurs n'ont pas recours à des traducteurs mais parviennent néanmoins à communiquer avec les familles et à se faire comprendre.

#### **L'académie de Paris : 3000 EANA par an, une organisation rodée pour scolariser « les élèves du CASNAV »**

Une personne à temps plein au CASNAV et des évaluatrices.

- Dans le premier degré, ce sont les mairies qui affectent les élèves directement dans les classes.
- Dans le second degré, le CASNAV évalue et procède aux affectations toutes les semaines. Deux jours par semaine sont consacrés à l'accueil des familles, aux tests de positionnement (français, mathématiques, langue vivante étrangère) et aux entretiens centrés sur le projet de l'élève. Les affectations se font également en lycée professionnel (17 UPE2A en LP dans l'académie).

*Entre le signalement de l'élève et son affectation en EPLE, les délais sont très courts : de 10 à 15 jours maximum.*

#### **L'académie de Toulouse : l'intérêt du partenariat.**

- Caractéristiques de l'académie

L'académie regroupe 8 départements, ne comporte pas d'antenne départementale et dénombre 1500 EANA par an en sachant que la Haute Garonne en accueille la moitié.

Deux formateurs sont détachés à temps plein pour le premier degré et les enfants du voyage, un COP à temps partiel et un professeur du premier degré.

- L'accueil

La cellule d'accueil (avec 1 personnel administratif) fonctionne en partenariat avec les Pupilles de l'Enseignement Public, ce qui permet à la fois la relation à la famille pour la scolarisation mais aussi un travail concerté avec les autres structures sociales. Ainsi, le nouvel arrivant est orienté vers un espace unique qui prend en charge à la fois l'enfant et sa famille.

L'accueil se passe bien sur zone urbaine, même si cette année, il est ralenti par un flux d'arrivées plus important. Toutefois, l'accueil est plus difficile en zones rurales.

- Les tests

Les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et un COP font passer les tests. Des traducteurs sont mis à disposition par la ville de Toulouse. Les enseignants détachés procèdent à l'évaluation en utilisant les outils traditionnels, mais aussi des outils propres à l'académie qui résultent de travaux en atelier.

En fonction de son parcours scolaire et de ses résultats aux évaluations, l'enfant est affecté soit en classe ordinaire, soit en UPE2A.

*Entre son signalement et son affectation, les délais jusque-là, n'excédaient pas trois semaines. Mais l'augmentation des flux migratoires entraîne cette année des dysfonctionnements : 20 EANA par classe UP2A, absence parfois de professeurs référents, problème de formation des équipes.*

### **L'académie de Clermont Ferrand : une politique globale en faveur des publics à besoins éducatifs particuliers**

C'est une académie à taille humaine qui permet une grande réactivité (2% du poids total des élèves scolarisés en France) et qui ne comprend qu'un seul pôle urbain important.

Le public EANA se caractérise par une grande mixité : mineurs isolés et enfants des ingénieurs Michelin. L'accueil des EANA s'inscrit dans une politique globale en faveur des publics à besoins éducatifs particuliers : EIP, élèves handicapés. Il n'y a donc pas de stigmatisation des enfants allophones.

Le CASNAV centralise toutes les demandes et les informations, habitude de fonctionnement adoptée par les DASEN et les chefs d'établissement ; le positionnement est assuré par un réseau d'experts (COP, responsable CASNAV, formateur), l'entretien avec le jeune dure environ 2 h.

Le niveau de langue est déterminé en fonction du cadre européen. Selon les résultats aux tests, l'élève est affecté en classe ordinaire ou en UPE2A.

Les informations sont transmises au DASEN qui procède à l'affectation, renvoie au CASNAV la décision d'affectation, et informe les chefs d'établissement.

Les moyens sont alloués selon les besoins. Un réseau dormant peut être réveillé en fonction des flux, ce qui permet une très grande réactivité.

*Les délais entre les tests de positionnement et l'affectation sont compris entre une semaine et 10 jours.*

**Soin particulier donné à l'accueil dans l'EPLE :** un jour précis dans la semaine est dévolu à l'accueil ; l'enfant est accueilli par toute l'équipe du collège (personnel de direction, enseignant, CPE, secrétaire, infirmière...).

## **Quels sont les difficultés rencontrées et les besoins identifiés ?**

### **La question sociale**

Dans l'académie de Nice, certains EPLE regroupent 36 élèves allophones de 25 nationalités différentes : d'où des problèmes liés au mélange de populations, familles monoparentales, pauvreté, difficultés de logement, problèmes de santé. Un travail se fait avec les éducateurs de rue (ville de Cannes). Les services sociaux mettent en place des réunions trimestrielles avec la police, des éducateurs des services sociaux, la ville et l'Education nationale pour balayer les « zones chaudes ». Les moyens sont engagés au plus près des besoins. A noter l'implication très forte des assistantes sociales, CPE, COP.

La question sociale est aussi très présente dans l'académie de Grenoble qui connaît un flux très important d'enfants Roms non scolarisés antérieurement. Leur scolarisation suppose que soient réglés en parallèle les problèmes de santé, d'hygiène, de transport, de cantine, de tenue vestimentaire. Une plateforme d'accueil et de première scolarisation reçoit les familles. La mise à disposition d'une mi-temps de coordination permet de traiter ces questions pour faciliter la scolarisation.

## Comment positionner et prendre en charge les élèves francophones ? (Mayotte, Congo...)

Des tests en français sont proposés par le CASNAV de Créteil.

<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article460>

Dans l'Académie de Clermont Ferrand, les élèves arrivés du Congo, partiellement allophones, bénéficient d'un dispositif non pérenne qui leur apporte un soutien en français. On leur propose un parcours de découverte des métiers, avec l'intervention notamment de professeurs de sciences, pour une affectation en CAP. Il s'agit en effet le plus souvent d'élèves âgés, dont l'âge est incertain.

### La question de l'évaluation de l'âge des jeunes

Les tests de l'os pour déterminer l'âge des enfants est souvent peu pertinent.

L'académie de Reims a mis en place une vaste campagne de tests pour des jeunes arrivés tardivement (âgés de plus de 16 ans) mais dont la date de naissance est incertaine. Or après 18 ans, l'obligation de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance disparaît. Curieusement, les résultats des tests indiquaient que les jeunes avaient largement plus de 18 ans ; l'ASE déclarait alors que ces jeunes ne relevaient plus du conseil régional. D'où la nécessaire vigilance du CASNAV : ce test ne doit pas être utilisé pour libérer des places.

### Organisation des tests : temps et ressources humaines mobilisées

*Tous les élèves de plus de 12 ans peuvent être pris en charge dans le CIO de **Reims** pour les tests diagnostic chaque jour, à toute heure. Or, la circulaire recommande la présence d'un membre du CASNAV ou d'un formateur. Il est impossible de mobiliser un enseignant sur tous les créneaux. Comment font les autres académies ?*

**Dans l'académie d'Orléans-Tours** : beaucoup d'élèves à évaluer pour peu d'évaluateurs. Le problème de la durée des évaluations se pose donc avec un manque de moyen.

**En Savoie**, il n'y a pas d'HSE pour la participation des enseignants à la cellule d'accueil : **le CIO conduit un entretien d'accueil**. Les critères d'affectation sont : la proximité géographique, l'équilibre dans la répartition des langues ou des ethnies d'origine, les effectifs garçons et filles, le rapprochement des fratries.

*Les tests sont mis en place dans l'EPLE d'accueil par l'enseignant d'UPE2A, au moment opportun, dans les 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant.*

**A Créteil** : en Seine et Marne, les professeurs évaluateurs experts viennent au CIO selon un planning défini : une journée est fixée pour l'entretien et les tests de positionnement en langue, français et mathématiques. L'**effectif maximum** pour une journée est de **15 élèves**. En fin de journée se tient une réunion collégiale pour dresser un bilan et diffuser l'information.

Le planning est plus lourd en début d'année, plus souple ensuite pour s'adapter aux besoins.

Chaque année, une formation est organisée en direction des CIO. *Les professeurs volontaires sont rémunérés en HSE par les DASEN.*

## Les tests et outils de positionnement

---

Dans l'académie de **Créteil**, il y a eu création d'un groupe de travail pour élaborer de nouveaux tests et réaliser un DVD sur la compréhension de l'oral dans différentes disciplines.

<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article460>

Pour la rentrée 2013, des tests complémentaires seront mis en ligne à disposition des EPLE pour évaluer le niveau de français des élèves qui ont déjà quelques acquis. Une réflexion est en cours pour personnaliser le parcours de ces « faux débutants ».

L'évaluation **des compétences scolaires acquises antérieurement** : si cela paraît déjà difficile pour les mathématiques et le français, comment peut-on prendre en compte le niveau culturel de l'élève dans sa langue d'origine ?

Un groupe « FLS et pluridisciplinarité » a travaillé sur deux outils, en physique-chimie et SVT pour cerner des notions élémentaires à partir de consignes visuelles.

<http://www.ac-grenoble.fr/casnav/accueil/enseigner-FLE-FLS/index.php?post/2012/09/10/Test-de-positionnement-en-Physique-Chimie>

**Besoin de compléter les tests en langue d'origine** : il manque certaines langues maintenant fréquemment représentées ; par exemple pour Passerelle en 15 langues.

### Mise à disposition de traducteurs

La qualité de l'accueil fait aux familles dépend en partie de la possibilité de communiquer.

Les traducteurs peuvent être mis à disposition par la ville comme c'est le cas à Toulouse, une association subventionnée (l'ADATE en Isère), de façon gratuite ou payante et dans ce dernier cas réservés aux situations « graves ».

NB : les familles sont accompagnées différemment s'il y a une procédure de demande d'asile.

La constitution d'un réseau d'entraide et de traduction peut faire partie de la politique de l'établissement qui porte l'UPE2A.

### Livret d'accueil en langue d'origine

Les langues du livret des parents en ligne sur Eduscol sont en cours de développement. Des livrets d'accueil traduits et accompagnés d'enregistrements sont également envisagés pour prendre en compte le cas des familles illettrées.

### Affectation des EANA

Il faut veiller à prendre en compte l'âge de l'enfant pour son affectation : par empathie, il est arrivé d'accueillir des jeunes de 18 ans en 3<sup>ème</sup> dans certains EPLE de Clermont Ferrand. Ce n'est pas souhaitable et c'est contraire aux instructions officielles. Une solution : des UPE2A en LP.

**Le problème du nombre insuffisant de places vacantes dans les classes ordinaires pourrait entraîner une sous scolarisation des EANA.**

Du fait des arrivées plus nombreuses, il faut parfois ouvrir des modules en urgence dans certaines académies, ce qui suppose une anticipation pour les moyens.

Concernant la réservation d'un certain nombre de places pour les EANA comme en Savoie (16 places par établissement d'accueil) :

- le département de Saône et Loire dans l'académie de Dijon essaie de mettre en œuvre une **affectation dans l'EPLE de secteur avec une préconisation d'un volume horaire de FLS**, afin de faciliter l'inclusion en classe ordinaire le plus rapidement possible.

- un groupe ressource par bassin de formation, en connexion avec l'UPE2A, sera formé par le CASNAV. L'objectif est d'accompagner l'équipe éducative de l'EPL qui accueille les élèves allophones et d'élaborer un parcours personnalisé car il s'agit de petits flux.

### L'accompagnement des élèves allophones isolés, dans les zones rurales

Dans l'académie de Toulouse, comme dans d'autres académies, les zones rurales sont nombreuses. D'où des secteurs isolés au niveau de l'enseignement primaire et des difficultés rencontrées par les familles pour se rendre à la cellule d'accueil. Cela concerne de petits nombres d'élèves qu'on ne peut ni identifier ni atteindre.

Ce sont les chefs d'établissement qui doivent signaler l'inscription d'élèves allophones à la DSDEN.

La nouvelle circulaire incite à décentrer la formation et à impliquer fortement les enseignants de classe ordinaire. C'est dans ce sens que le plan académique de formation FLS 2013-2014 de l'académie de Grenoble a évolué.

- L'académie de Clermont Ferrand pratique la politique de la tache d'huile : des **formations d'intérêt local (FIL)** sont organisées dans les collèges ruraux et permettent le travail de l'ensemble de l'équipe éducative sur la question de l'accueil des allophones ou des voyageurs. Mais il existe un *turn over* important de jeunes enseignants qu'il faut former.
- **Possibilité de classes virtuelles sur le modèle des visio pour les langues anciennes ?**  
Mais des réticences fortes subsistent : les écoles ne sont pas suffisamment équipées en matériel pour envisager une formation à distance. En outre, le besoin de contacts en présentiel pour permettre les interactions reste fondamental. Cette solution correspond davantage à des lycéens bien scolarisés antérieurement, très autonomes.
- **Animations pédagogiques** pour une école ou un groupement d'écoles conduites par le responsable du CASNAV, et / ou un professeur d'UPE2A.
- Former des **professeurs ressources sur un bassin**, qui pourraient relayer l'information.
- **Identifier et former un professeur « référent allophones » dans chaque EPLE** serait idéal.
- Formule intermédiaire : **former systématiquement les conseillers pédagogiques** à l'accueil des allophones. Se déplaçant dans leur circonscription, ils constitueraient de bons relais.
- Instituer un **coordonnateur pédagogique (formateur) CASNAV par département** (décharge de 6 ou 9h pour les départements qui reçoivent des effectifs réduits ou modérés d'élèves, un ETP pour les « gros » départements : le coordonnateur CASNAV intervient à la demande dans les établissements en tant que personne ressource, réunit les équipes FLS, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, enseignants d'UPE2A ou de « petits modules », trois ou quatre fois dans l'année. Son action permet le suivi des arrivées en lien avec les CIO et les services de la DSDEN, la cohésion de l'équipe des enseignants, une bonne connaissance du territoire et des partenaires, le suivi des élèves, une veille didactique et documentaire partagée... Cela permettrait une ouverture du territoire excellente avec peu de moyens.

### La question de l'aménagement des examens.

Le CASNAV de Grenoble a étudié précisément **les aménagements du DNB** autorisés par les textes pour les élèves à besoins spécifiques et a proposé au recteur de les appliquer aux élèves allophones. Pour les enfants arrivés en France depuis moins de deux ans, à la demande des familles, les aménagements pourraient porter sur la dictée aménagée, l'utilisation autorisée d'un dictionnaire

bilingue, et / ou unilingue, l'aménagement de la durée de l'épreuve. (Le CASNAV de Grenoble tient à disposition ces documents de travail).

Le Recteur a présenté la proposition au collège des DASEN qui l'a refusée au nom de l'équité et des risques de recours de la part de familles francophones. Il y a donc nécessité de légiférer : il faut le poids d'une loi. En l'absence de texte de cadrage, des chefs d'établissement prennent sous leur responsabilité de permettre au moins le tiers temps.

**Pour le baccalauréat :** les familles et les équipes pédagogiques réclament une compensation pour les élèves allophones. C'est le cas par exemple d'élèves très compétents dans les disciplines scientifiques et qui pourraient bénéficier d'un aménagement pour les EAF.

Des aménagements ponctuels se font sous l'autorité du chef d'établissement (liste de textes pour l'oral aménagée) et par le biais d'un courrier au président de jury du baccalauréat pour les délibérations.

### **La question de l'orientation : parcours scolaire des allophones en fin de 3<sup>ème</sup> ?**

Le critère de base pour l'orientation reste les notes. Peu ou pas évalués dans les disciplines ou mal notés, ces enfants ont dès lors peu de choix et leur avenir scolaire est limité.

Le CASNAV de Grenoble a proposé au recteur un document d'aide à l'évaluation – en particulier en 3<sup>e</sup> - et à la saisie des résultats dans AFFLENET. Ce document, validé, a donné lieu à une circulaire que l'on peut consulter sur :

<http://www.ac-grenoble.fr/casnav/accueil/public/circulaire-evaluation-ENAF-12-77.pdf>

Au Québec, on étend la notion d'inclusion à celle de « l'évaluation inclusive », plutôt que « évaluation différenciée ».

### **Parcours scolaire ou de formation des élèves qui ont atteint l'âge de 16 ans ?**

Les allophones de plus de 16 ans de petit niveau scolaire sont pris en charge par la MGI qui a de moins en moins de moyens... d'où des prises en charge à horaire très réduit, après des délais parfois importants.

L'accueil des plus de 16 ans devrait relever du droit commun (scolarisation obligatoire à 18 ans dans certains pays) et non de la Mission générale d'insertion (MGI) qui est discriminante.

On privilégie les affectations en filière courte pour des questions d'autonomie financière.

L'académie de Paris a mis en place un dispositif pour la prise en charge de mineurs isolés. Il existe également un parcours d'orientation en lycée professionnel pour accompagner le plus possible ces élèves qui n'est cependant, pas tout à fait satisfaisant.